

RTT maladie professionnelle

Par fanette1973, le 31/03/2023 à 22:28

Bonjour,

Après avoir été reconnue en maladie professionnelle,

j'ai repris en mi-temps thérapeutique et souhaiterai savoir si je cumule des RTT.

Cordialement

Par P.M., le 31/03/2023 à 22:40

Bonjour,

Il faudrait consulter l'Accord RTT pour les temps partiel mais en principe, si vous ne dépssez pas 35 h de travail par semine, vous n'acquérez plus de congés RTT sauf disposition particulière qui prévoirait une proratisation...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel...